

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
17 377

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 20 SEPTEMBRE 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé" : convention avec le groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS).**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport relève de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par l'association groupement d'étude et de traitement de la lombosciatique (GETS).

Il s'agit du renouvellement d'une action, « suivi socioprofessionnel et orientation des publics présentant des problématiques de santé » qui relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Elle vise 75 BRSA sur le territoire du département des Bouches-du-Rhône.

Il s'agit d'un accompagnement et un suivi personnalisé incluant un bilan médical spécifique favorisant l'orientation des personnes vers les actions et les dispositifs adaptés. En effet, les pathologies lombaires lourdes et chroniques sont porteuses de gênes fonctionnelles et de handicaps constituant un frein reconnu à la reprise d'une activité professionnelle. Une mauvaise identification des capacités physiques du bénéficiaire engendre, le cas échéant, des erreurs d'orientation professionnelle, voire des échecs au sein des parcours de réinsertion.

Le suivi des bénéficiaires dans leurs parcours (8 à 10 entretiens par personne) se déroule selon quatre phases distinctes :

- 1) élaboration d'un bilan de capacité physique auprès d'un chirurgien expert du centre Phocéa et, éventuellement, pratique d'exams para-cliniques complémentaires tels que IRM, scanner, etc.
- 2) suivi du BRSA par le chargé d'insertion, aide aux démarches notamment auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) selon l'avis médical ;
- 3) évaluation des procédures de suivi socioprofessionnel en concertation avec les partenaires identifiés ;
- 4) lien avec le médecin traitant et réorientation thérapeutique le cas échéant.

Les objectifs de l'action consistent à :

- identifier les aptitudes et les restrictions physiques du BRSA atteint de pathologie lombaire ;
- définir un projet professionnel et un parcours d'insertion ;
- orienter en pré-orientation ou en réentraînement au travail le BRSA ;
- orienter en soins ou pour l'obtention d'une allocation adulte handicapé (AAH).

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment :

*Bilan final de l'action couvrant la période du 20/07/2017 au 19/07/2018 :*

79 personnes ont été suivies (64 nouvelles personnes et 15 personnes issues de la session précédente) avec une moyenne d'âge de 45 ans.

Concernant ces personnes :

- 10 reconnaissances de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) demandées ;
- 3 RQTH obtenues : 1 avec pré-orientation et 2 avec une entrée en formation ;
- 3 obtentions ou en cours d'obtention d'une AAH ;
- 4 orientations vers cap emploi ;
- 8 réorientations thérapeutiques pour d'autres pathologies après l'achèvement de leur bilan ;
- 10 réorientations RSA santé ;
- 7 personnes qui ont abandonné en cours de bilan ;
- 34 personnes, pour la plupart entrées tardivement dans l'action, étaient encore en phase bilan au 19/07/2018. Les sorties ou étapes de parcours sont intégrées dans le bilan intermédiaire de l'année suivante ;

*Bilan intermédiaire de l'action couvrant la période du 20/07/2018 au 16/03/2019 :*

68 personnes ont été suivies (34 nouvelles personnes et 34 personnes issues de l'action précédente).

Concernant ces personnes :

- 15 ont abandonné, pour la plupart lors de la phase bilan ;
- 2 obtentions ou en cours d'obtention de l'AAH ;
- 4 ont une demande de RQTH en cours ;
- 8 RQTH obtenues dont 7 avec pré-orientation et 1 avec une entrée en formation ;
- 5 orientations vers pôle emploi, la RQTH étant non justifiée ;
- 5 orientations vers cap emploi ;
- 3 réorientations thérapeutiques pour d'autres pathologies après l'achèvement de leur bilan ;
- 9 réorientations RSA santé ;
- 1 emploi en poste adapté ;
- 1 personne avec un projet professionnel en élaboration ;
- 15 personnes sont encore dans la phase bilan.

En conséquence les résultats de l'action sont satisfaisants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 20/07/2019 au 19/07/2020 avec les mêmes objectifs que le conventionnement précédent et d'accorder à l'association GETS un financement selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant de 47 400,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL